

COMITE DIRECTEUR

9 Juin 2012 – 9h00 à 18h00

PARIS / CNOSF

Présents

Elisabeth BARRAUD, Anne-Zélie BARTHOD, Jacky BAUDRAND, Frank BIGNET, Pierre BIGOT, Jean-Michel BUNIET, Isabelle CAMOUS, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Pascal GODEL, Cédric GOSSE, Jean-Marc GROSSETETE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Philippe LANG, Christophe LEGRAND, Philippe LESCURE, Claude MARBLE, Michelle MONSERAT, Alexandre PY, Jean-Claude SABATHE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN

Absents excusés

Valérie DELAGRANGE-GAUTHIER, Liala FOUMANN, Gérald IACONO, Denis JAEGER, Jacques LAPARADE, François LHUISSIER, Grégory VINCENT.



Conformément aux 2^{ème} et 3^{ème} alinéa du point 2.2.1.2.16. des statuts fédéraux :

« Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Le Comité Directeur délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. »

Plus du tiers des membres du Comité Directeur Fédéral (CDF) étant présent, le Président ouvre la réunion en les remerciant pour leur participation.

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1 Approbation du PV du Comité Directeur du 5 février 2012 et du PV du CD téléphoné du 9 mai 2012

En l'absence de remarque sur le PV du CD physique du 5 février 2012 et le PV du CD téléphoné du 9 mai 2012, qui ont été adressés à tous les élus, ces derniers sont approuvés à l'unanimité.

1.2. Projet déménagement Siège fédéral

La CPAM 93 a confirmé son intérêt pour la proposition d'achat par la Fédération Française de Triathlon de son site sis 31 boulevard Marcel Sembat à Saint-Denis (93200), pour un montant net vendeur de 1.166.000 € HD. Cette proposition sera soumise pour avis au Conseil de la Caisse du 22 juin 2012, avant d'être validée par l'autorité de Tutelle, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés. Un accord officiel devrait être notifié à la F.F.TRI. dans la semaine du 25 juin.

Afin d'évaluer, de façon précise, les travaux à envisager dans les futurs locaux, et suite à la demande exprimée lors l'AG Extraordinaire téléphonique du 23 mai 2012, le Bureau Directeur a validé le recours à la société HAHA.

1.3. Point Personnel fédéral

▪ Marketing / communication : Anne CESBRON a été embauchée le 6 mars 2012 en CDD en remplacement de Fabienne LORDET actuellement en congé maternité.

▪ Comptabilité : Mlle Clélia GIBEAUX a été embauchée le 26 mars 2012 en CDI en tant qu'assistante.

▪ Secrétariat : Depuis le 8 mai, le service a été renforcé par l'arrivée, prévue de longue date, d'une stagiaire en 1^{ère} année de BTS « Assistant Manager », Mlle Amira MAHJOUB. Suite au départ de Mlle Marie LANNOY, Mlle Amira MAHJOUB sera embauchée en CDD du 25 juin au 31 août. Une nouvelle procédure de recrutement est à prévoir à compter du 1^{er} septembre.

▪ Grandes Epreuves : Fabien CARCUAC quittera la fédération à l'issue du Triathlon de Paris pour raison familiale. Son remplacement est en cours.

1.4 Point sur les licences

Patrick SOIN présente un état des adhésions au 6 Juin 2012. Avec 33 187 licences, il pointe une augmentation de 7,8% par rapport à 2011, à période identique. Cette progression est constante depuis l'ouverture de saison. Le nombre de clubs s'élève à 686, soit 14 de plus qu'en clôture de saison.

1.5. Projet informatique / Information Adhésion 2013

Suite au contrat signé en mai dernier, la F.F.TRI. travaille avec la Société ANEWCO, dont le siège est basé à Biarritz, sur le projet informatique. Le groupe de travail est constitué de Pierre BIGOT, Jean-Michel BUNIET, Patrick SOIN, et Guillaume FRITSCH, pour la fédération. Des réunions de 2 jours tous les 2 mois, et des points téléphonés hebdomadaires permettent de voir évoluer ce projet de façon très dynamique. Dès mai 2013, un premier produit devrait voir le jour, pour être testé, afin d'envisager l'entrée en fonction du nouveau système dès la saison suivante. Un des objectifs est notamment de simplifier au maximum les procédures, comme le cheminement des mutations, par exemple.

Jean-Marc GROSSETETE souhaite que le procédé d'agrément des épreuves soit bien étudié, afin de le simplifier.

La dernière réunion physique avec ANEWCO a eu lieu le 25 mai, la prochaine se déroulera début juillet. Des photos des premières maquettes sont diffusées en réunion.

1.6. Proposition de convention F.F.TRI. / F.M.TRI.

La proposition de Convention entre la F.F.TRI. et la Fédération Monégasque de Triathlon est diffusée aux membres du Comité Directeur. Elle permettra notamment de régir les relations et le fonctionnement entre nos deux fédérations et la Ligue Côte d'Azur. Cette convention est validée à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

2. Trésorerie Générale

2.1 Suivi budgétaire au 31 mai 2012

Emmanuel CHABANNES présente l'état du suivi budgétaire, à la date de ce Comité Directeur.

2.2 Convention d'objectif 2012

Philippe LESCURE et Frank BIGNET ont été reçus ce jour par le Directeur des Sports, Monsieur MONNEREAU, qui a annoncé que la F.F.TRI., comme l'ensemble des fédérations, serait soumise à une réduction minimale de 1,37% sur la convention d'objectif 2012.

Monsieur MONNEREAU a présenté les orientations du Ministère, définies selon 4 piliers qui sont :

- le haut niveau,
- le développement,
- la signature d'une Charte d'éthique
- et l'international.

Il souhaite que la F.F.TRI. présente son plan de développement dès l'automne, et qu'il soit l'ossature du programme de la nouvelle mandature.

Frank BIGNET précise que la baisse, pour la F.F.TRI., est en fait de 1,41 %, alors qu'il avait été budgétée une augmentation de 2 % environ, ce qui représente au final une réduction de 10 400 € par rapport à la convention 2011 qu'il faudra répartir dans le budget.

Philippe LESCURE demande à Frank BIGNET de travailler sur de nouvelles clés de répartition, d'associer les trésoriers et les directeurs, et de faire une proposition pour un prochain Bureau Directeur.

3. Marketing – Communication

3.1. Point général Communication Marketing

Un travail est en cours sur les 30 ans du Triathlon de Nice.

Frank GASQUET, présente un bilan semestriel détaillé de l'activité du Pôle Communication Marketing, et deux documents sont remis aux membres du Comité Directeur, et commentés :

- Relations entre la presse et la F.F.TRI. : les différents communiqués, leurs retombées, les sujets traités, une répartition des retombées par thématique, et un comparatif 2011 / 2012.
- Le « Best Of au 5 juin 2012 » des meilleures retombées presse écrite sur cette période.

Concernant le Marketing Fédéral, Frank GASQUET fait état des différents niveaux de partenariat, à ce jour : Partenariats privés, Annonceurs Internet, Marketing Garmin Triathlon de Paris, Marketing du Triathlon de Nice, Renégociation des Contrats.

3.2. Triathlète Magazine

Philippe LESCURE, Frank GASQUET et Bernard SAINT-JEAN ont rencontré Thierry DEKETELAERE, directeur du magazine Triathlète. Il a été évoqué la possibilité de faire l'acquisition d'un certain nombre de parts du magazine et de louer une partie des locaux que la F.F.TRI. pourrait acquérir prochainement, ceux-ci étant plus spacieux.

Ne disposant pas encore d'éléments chiffrés, le Président sollicite un vote de principe sur la prise de parts de la société publiant TRIATHLETE MAGAZINE ainsi que sur la location d'une partie de nos futurs locaux. Si les membres du CDF sont, sur le principe, favorables à ces deux orientations, une étude plus poussée sera lancée afin de proposer aux membres du CDF les conditions d'acquisition de part et de location.

Certains membres du CDF font part de leur mécontentement quant à la qualité de certains articles et de l'absence d'information relative aux duathlons et se demandent si la ligne éditoriale aura davantage une orientation fédérale si la F.F.TRI. devient actionnaire du magazine.

D'autres se posent la question de la santé financière du magazine et de l'impact que pourrait avoir une modification de la ligne éditoriale sur le nombre d'exemplaires vendus.

Sur le principe de location d'une partie de nos futurs locaux, les membres du CDF y sont majoritairement favorables (16 Pour / 4 Abstentions).

Sur le principe de prise de parts de TRIATHLETE MAGAZINE, les membres du CDF sont majoritairement favorables (15 Pour / 5 Abstentions) à la poursuite des négociations.

4. Vie Sportive : Haut Niveau et Développement

4.1. Haut Niveau

4.1.1. Organisation médicale de l'équipe de France / Jeux Olympiques

Le Docteur Claude MARBLE présente, à partir d'un document diffusé aux membres du CDF, l'organisation médicale des Triathlètes du Groupe Olympique. Il rappelle ses fonctions de Médecin des équipes de France et Médecin de l'équipe de France courte distance. Il énonce, dans un exposé détaillé, quel est son rôle, qu'il décline selon cinq grandes missions :

- Fonction Organisationnelle
- Rôle de Prévention
- Rôle curatif
- Lutte antidopage
- Aptitude

Philippe LESCURE souligne la qualité de l'encadrement médical, et remercie notre médecin et toute son équipe pour leur investissement.

4.1.2. Présentation de la composition des Championnats de France des Clubs 2012 de Duathlon et triathlon

Dominique FRIZZA présente la composition des différentes équipes de D1 et D2 en triathlon et duathlon, pour la saison 2012 :

| TRIATHLON D1H 2012 | | TRIATHLON D1F 2012 | |
|--------------------|-----------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Rang | Club | Rang | Club |
| 1 | E C SARTROUVILLE | 1 | POISSY TRI |
| 2 | POISSY TRI | 2 | CHARLEVILLE TRI ARDENNES |
| 3 | LES SABLES VENDEE TRI | 3 | T C G 79 PARTHENAY |
| 4 | SAINT-RAPHAËL TRI | 4 | TRI CLUB CHATEAUROUX 36 |
| 5 | ROUEN TRI | 5 | LAGARDERE PARIS RACING |
| 6 | LAGARDERE PARIS RACING | 6 | STADE POITEVIN TRI |
| 7 | MULHOUSE OLYMPIQUE TRI | 7 | SAINT-RAPHAËL TRI |
| 8 | T C G 79 PARTHENAY | 8 | SAINT AVERTIN SPORTS TRI 37 |
| 9 | ST JEAN DE MONTS VENDEE TRI | 9 | BRIVE LIMOUSIN TRI |
| 10 | TEAM TRI BAIE DE SOMME | 10 | TRI VAL DE GRAY |
| 11 | METZ TRI | 11 | ISSY LES MOULINEAUX TRIATHLON |
| 12 | VERSAILLES TRI | 12 | TRI SUD 18 |
| 13 | SAINTE GENEVIEVE TRI | 13 | NOYON PUISSANCE 3 |
| 14 | GPE TRI VESOUL | 14 | |
| 15 | TC ST QUENTIN EN YVELINES | | |
| 16 | LA ROCHELLE TRIATHLON | | |

| TRIATHLON D2H 2012 | | TRIATHLON D2F 2012 | |
|--------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------------|
| Rang | Club | Rang | Club |
| 1 | TRI OLYMPIQUE CLUB CESSONNAIS | 1 | TOC CESSON |
| 2 | TRI SAINT AMAND DUN | 2 | AUTUN TRIATHLON |
| 3 | BESANCON TRI | 3 | TRICASTIN TRIATHLON CLUB |
| 4 | TRIATH'LAIX | 4 | LES PIRANHAS |
| 5 | VALENCE TRIATHLON | 5 | VITROLLES TRIATHLON |
| 6 | AUTUN TRIATHLON | 6 | LA ROCHELLE TRIATHLON |
| 7 | VITROLLES TRIATHLON | 7 | STE GENEVIEVE TROATHLON |
| 8 | SUD TRI PREFORMANCE | 8 | DIJON TRIATHLON |
| 9 | LES PIRANHAS | 9 | BREST TRIATHLON |
| 10 | CRV LYON | 10 | VERSAILLES TRIATHLON |
| 11 | MONTLUCON | 11 | OSML |
| 12 | CAEN TRIATHLON | 12 | ECA CHAUMONT TRI DUA |
| 13 | TRI CLUB LIEVIN | 13 | METZ TRIATHLON |
| 14 | ISSY LES MOULINEAUX | 14 | TRITONS MELDOIS |
| 15 | TRICASTIN TC | - | |
| 16 | TEAM CHARENTES TRI COGNAC | - | |

| DUATHLON D1H 2012 | | DUATHLON D1F 2012 | |
|-------------------|---------------------------------------|-------------------|---------------------------------------|
| Rang | Club | Rang | Club |
| 1 | CLUB TRI MARVILLE 55 | 1 | ISSY TRI |
| 2 | VITROLLES TRI | 2 | TRI SAINT AMAND DUN 18 |
| 3 | ESM GONFREVILLE L'ORCHER | 3 | COTE D'OPALE TRIATHLON CALAIS ST OMER |
| 4 | ECA CHAUMONT TRI DUATHLON | 4 | LES TRITONS MELDOIS |
| 5 | METZ TRI | 5 | METZ TRI |
| 6 | LES TRITONS MELDOIS | 6 | CLUB DES NAGEURS DE PARIS |
| 7 | TRI SAINT AMAND DUN 18 | 7 | CHARTES METROPOLE TRI |
| 8 | TC JOUE les TOURS | 8 | LES PIRANHAS |
| 9 | EVREUX AC TRIATHLON | 9 | EVREUX AC TRIATHLON |
| 10 | RENNES TRI | 10 | CAMBRAI TRIATHLON |
| 11 | COTE D'OPALE TRIATHLON CALAIS ST OMER | 11 | |
| 12 | CAMBRAI TRI | 12 | |
| 13 | ISSY LES MOULINEAUX | | |
| 14 | ROUEN TRIATHLON | | |
| 15 | BILLOM TRIATHLON | | |
| 16 | OSML NATATION | | |

| DUATHLON D2H 2012 | |
|-------------------|-------------------------------|
| Rang | Club |
| 1 | LES PIRANHAS |
| 2 | CHARTRES METROPOLE TRI |
| 3 | ST LAURENT NOUAN TRIATHLON |
| 4 | TRI CLUB CHATELLERAULT |
| 5 | AVIGNON LE PONTET TRIATHLON |
| 6 | ENVY EPINAY TRIATHLON |
| 7 | RACING CLUB D'ARRAS TRIATHLON |
| 8 | MAT 72 |
| 9 | SENART TRIATHLON |
| 10 | ASCE TRIATHLON |
| 11 | DIJON TRIATHLON |
| 12 | TRIATHLON 12 RODEZ |
| 13 | ANGERS TRIATHLON |
| 14 | VITTEL TRIATHLON |
| 15 | ENDURANCE 72 |
| 16 | |

4.1.3. Comité de sélection Jeux Olympiques

Philippe LESCURE précise que le Comité de sélection se réunira Lundi 11 Juin prochain, à 17H00.

4.2. Développement

4.2.1. Triathlon de Paris 2012 / Triathlon de Nice 2012

- **Triathlon de Paris 2012** : Bernard SAINT-JEAN fait état de l'avancement de cette organisation. A ce jour, 3 700 dossards sont distribués et rappelle l'arrivée de GARMIN en tant que partenaire.
- **Triathlon de Nice 2012** : L'organisation du Triathlon de Nice est en bonne voie, les subventions prévues devraient être versées, et à ce jour, il y a un peu plus de 100 inscriptions. Bernard SAINT-JEAN suit ce dossier avec la Ligue Côte d'Azur.

4.2.2. Validation de candidatures GEF 2013

Sur proposition de Dominique SAGARY, les membres du Comité Directeur valident les candidatures de :

- **Parthenay** pour les Championnat de France de Duathlon individuel et Duathlon Jeunes le 13 avril 2013.
- **L'Aiguillon sur Mer** pour la Coupe de France des Clubs, les 6 et 7 octobre 2013.

4.2.3. Groupe de travail « Prospectif évolution Paris et Nice »

Philippe LESCURE fait part des travaux d'un groupe de réflexion autour de l'évolution vers une structuration juridique et financière appropriée à ces deux épreuves que sont les Triathlons de Paris et de Nice. L'orientation qui se dessine est la proposition de création d'une ou plusieurs sociétés distinctes dédiées à l'évènementiel fédéral.

Les membres du Comité Directeur valident, à l'unanimité, l'orientation proposée par Philippe LESCURE.

4.2.4. Proposition de nouvelles appellations au 01/11/2012

Concernant l'ouverture des distances, Jean-Michel BUNIET propose que le Duathlon Sprint, soit défini selon une seule valeur :

Proposition : Suppression de la distance : 7 / 30 / 3 ou 5 / 30 / 5

| | Course à pied | Cyclisme | Course à pied |
|--------------|----------------------|----------------|------------------------|
| Super Sprint | 2,5 km | 15 km | 2,5 km |
| Sprint | 5 km 7 km ou 5 km | 20 km 30 km | 2,5 km 3 km ou 5 km |

Cette proposition est validée à l'unanimité et seule la distance 5km/20 km / 2,5 km sera conservée la saison prochaine.

Après un premier travail de réflexion à Marville, lors du séminaire des Président(e)s de Ligue, une évolution de l'appellation des distances a été souhaitée par le Comité Directeur, réuni en février dernier, à l'Ile de La Réunion.

Il apparaît important que le nom des épreuves jeunes puisse aussi évoluer. Il est proposé de remplacer l'appellation « Avenir » par « Jeune », suivie de la fourchette d'âge à laquelle elle est ouverte.

Jean-Michel BUNIET, en charge de ce dossier, propose les nouvelles appellations suivantes :

| Anciennes appellations | Proposition de nouvelles appellations |
|----------------------------|---------------------------------------|
| Avenir | Jeune 6-9 |
| | Jeune 8-11 |
| | Jeune 10-13 |
| | Jeune 12-19 |
| Découverte et Super Sprint | Distance XS |
| Sprint | Distance S |
| Courte Distance | Distance M |
| Longue Distance 3/80/20 | Distance L |
| Longue Distance 4/120/30 | Distance XL |
| Longue Distance 3,8/180/42 | Distance XXL |

Ces propositions sont validées par les membres du CDF.

Les appellations Découverte et Super Sprint fusionnent et deviennent « Distance XS ». Dans la mesure où le format d'une épreuve Distance XS correspond aux distances des épreuves Super Sprint, les droits de licence manifestation applicables aux épreuves Distance XS sont ceux des épreuves Super Sprint. Le tarif associé aux épreuves Découverte disparaît (saison 2012-2013).

La question de l'appellation « Triathlon XL » déjà déposée par l'organisateur de Gérardmer est évoquée par Alexandre PY. Il est précisé que nous n'utilisons pas la même appellation et que cette dernière se décompose de la manière suivante : « type d'épreuve » « Distance.... », par exemple « Duathlon Distance XS ». Hors l'organisateur de Gérardmer, aucun autre organisateur ne peut utiliser la marque « Triathlon XL ». Les autres organisateurs devront donc utiliser l'appellation fédérale complète.

Philippe LESCURE conclue que cette évolution est intéressante, rappelle qu'elle permet une certaine clarification de la lisibilité de nos épreuves, et notamment au niveau international.

Christophe LEGRAND exprime toute l'importance à communiquer de façon efficiente sur l'historique de ce projet et l'évolution de nos appellations.

4.2.5. Offre de pratique Jeunes 2013-2016

Jean-Michel BUNIET présente ci-après le projet Jeune, travaillé au niveau des différentes instances fédérales.

Evolution des distances « JEUNE » et changement de dénomination

| Exemple du TRIATHLON | | | |
|----------------------|--|-----------------------|--------------------------------|
| Cat. | Distances « Avenir » maximales actuelles | Nouvelle dénomination | Distances « jeunes » proposées |
| JUN | 300m/6km/2km | Jeune 12-19 | 300m/6km/2km |
| CAD | | | |
| MIN | | | |
| BEN | 200m/4km/1,2km | | |
| PUP | 100m/3km/800m | Jeune 10-13 | 200m/4km/1,5km |
| POU | 75m/2km/400m | Jeune 8-11 | 100m/2km/1km |
| MP | | Jeune 6-9 | 50m/1km/500m |

Afin d'offrir une meilleure lisibilité et d'éviter une démultiplication des distances :

- Application à l'aquathlon : les distances natation et course à pied restent strictement identiques à celles du triathlon pour l'ensemble des catégories
- Application au duathlon : les distances vélo sont strictement celles du triathlon. Le cumul des distances des 2 courses à pied est identique à la distance en course à pied du triathlon

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du CDF

Ouverture du super sprint (Distance XS) à la catégorie benjamine

Plusieurs propositions sont faites aux membres du Comité Directeur, reflétant l'ensemble des travaux des différentes instances de réflexion. Philippe LESCURE rappelle son souhait de voir se développer de façon importante l'offre de pratique pour la catégorie Benjamine en donnant accès à une distance de course supérieure.

La proposition ci-dessous est validée, remportant le plus grand nombre de suffrages du Comité Directeur.

| Amendement n°2 | |
|---|--|
| Ouverture totale sur l'ensemble des épreuves inscrites au calendrier fédéral dont les Grandes Epreuves: | |
| → Mise en place d'un Championnat de France d'aquathlon, | |
| → Mise en place d'une 1/2 Finale du Championnat de France de Triathlon, | |
| → Accès pour tous les benjamins licenciés F.F.TRI. ou non, | |
| → Les benjamins ne pourront courir sur les épreuves Distance XS que si un départ décalé est mis en place pour les minimales et benjamins sur l'épreuve, | |
| → OUVERTURE COUPLÉE À UNE MODIFICATION DES DISTANCES « JEUNE »: → 300m / 6km / 2km au lieu de 200m / 4km / 1,2km actuellement | |

🚩 Modalités d'accès aux distances « JEUNE » suivant les catégories

Le tableau ci-dessous, résumant les différentes possibilités d'accès, suivant les catégories, est validé par les membres du Comité Directeur :

| Anciennes appellation | Nouvelle appellation | Mpo | Po | Pu | Be | Mi | Ca | Ju |
|---------------------------|----------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Avenir | Jeune 6-9 | oui | oui | non | non | non | non | non |
| | Jeune 8-11 | non | oui | oui | non | non | non | non |
| | Jeune 10-13 | non | non | oui | oui | non | non | non |
| | Jeune 12-19 | non | non | non | oui | oui | oui | oui |
| Découverte & Super Sprint | XS | non | non | non | oui | oui | oui | oui |
| Sprint | S | non | non | non | non | non | oui | oui |
| Courte Distance | M | non | non | non | non | non | non | oui |

NB: respect de la règle « Dans le cas de regroupements de catégories sur une même course, la distance de la plus petite catégorie est retenue »

🚩 Offre de pratique : quotas individuels

Mutualisation des quotas Cadettes/Juniors filles, uniquement en cas de quotas non remplis dans l'une des 2 catégories sur l'épreuve sélective.

Suppression du principe actuel de qualification automatique des 1ers de chaque ligue sur la 1/2 finale de triathlon car mise en place d'un mode de qualification par équipe.

Ces propositions sont validées à l'unanimité par les membres du CDF.

🚩 Offre de pratique : quotas par équipes

Mise en place d'un mode de qualification par équipe

→ Qualification d'une équipe de club par catégorie sur chacune des 1/2 finales

→ Classement : l'équipe de club totalisant le moins de points (addition des 3 meilleures places) sur la 1/2 finale est qualifiée pour le Championnat de France de Triathlon Jeune,

→ Le club dont l'équipe est qualifiée peut engager sur le Championnat de France de Triathlon Jeune :

- Tous les athlètes qualifiés à titre individuel,
- Obligatoirement les 3 athlètes qui ont qualifié l'équipe,
- et 2 athlètes au choix (ayant ou non participé à la 1/2 finale).

→ Classement par équipe au Championnat de France de Triathlon Jeune : Les 3 premiers classés d'un même club sont déclarés « Champions de France par équipe ».

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du CDF.

🚩 Coupe de France des jeunes

La majorité des membres du Comité Directeur souhaite maintenir cette épreuve. La CNS et la CNGE travailleront sur une proposition qui pourrait aller dans le sens d'une épreuve sous forme de relais mixte, en équipe.

Championnat de France des Ligues

- **Maintien des catégories actuelles** : Min, Cad et Jun,
- Rééquilibrage dans la composition des équipes : **2 F / 2 G**,
- Régularisation du « Drafting »,
- Dossards de couleurs différentes en fonction des catégories d'âge,
- Ordre des départs : 1 F – 1G – 1F – 1G ordre identique à la règle ITU (alternance F/G)

NB: Il est souhaitable malgré tout qu'une réflexion soit de nouveau portée au cours de l'olympiade à venir sur une évolution conséquente de la formule qui n'a pas bougé depuis sa création.

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du CDF.

Modalités de sur classement Minime / Cadet

Maintien du principe actuel de surclassement, et allègement de la procédure avec un examen médical simplifié (visite médicale avec Electrocardiogramme simple).

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du CDF.

Licence Loisir Jeunes

Création d'une licence « loisir jeune » pour la saison 2013-2014, afin de pouvoir différencier les types de pratique chez les jeunes et appliquer le critère sportif (taux de participation sur les épreuves uniquement) aux seuls licenciés « compétition ».

Cette proposition est validée à la majorité par les membres du CDF (3 abstentions).

Labellisation fédérale : effectif jeune

Christophe LEGRAND demande à être éclairé sur les raisons d'une augmentation des exigences fédérales, en terme de critères permettant l'accès à la labellisation. Frank BIGNET explique les raisons de cette évolution, allant dans le sens d'une réelle qualité d'accompagnement des clubs labellisés. Philippe LESCURE souhaite que nous soyons attentifs à ne pas aller trop vite, afin que le plus grand nombre de nos clubs soient dans une démarche de labellisation. S'il est attentif à la qualité, concernant les critères de labellisation, il pense qu'il faut être moins exigeant en terme de quantité (effectifs jeunes). Le Président précise que ses remarques vont dans le sens des difficultés exprimées par les clubs, qu'il visite actuellement dans les régions.

Le tableau ci-dessous, prenant en compte les remarques du Président, est validé à la majorité par les membres du Comité Directeur.

| Label | Exigences actuelles | PROPOSITION VALIDÉE |
|-------|--|---|
| * | 5 licenciés jeunes pour une 1 ^{ère} demande et 10 à l'issue de la 1 ^{ère} année de labellisation | 10 licenciés jeunes (loisir + compétition) au 31/08 de la saison qui se termine 20% minimum de licenciées féminines toutes licences jeunes confondues |
| ** | 15 licenciés jeunes à l'année N-1 | 20 licenciés jeunes « compétition » au 31/08 de la saison qui se termine 20% minimum de licenciées féminines toutes licences jeunes confondues |
| *** | 30 licenciés jeunes à l'année N-1 | 30 licenciés jeunes « compétition » au 31/08 de la saison qui se termine 20% minimum de licenciées féminines toutes licences jeunes confondues |

Mise en application à compter de la saison 2015

- Vote des coûts de la licence loisir jeune lors de l'AG 2013,
- Mise en application de la nouvelle licence pour la saison 2014,
- Mise en application des nouveaux critères pour la saison 2015.

Labellisation fédérale : qualification de l'équipe pédagogique

Les membres du Comité Directeur valident, à la majorité, la notification des éléments suivants, dans le formulaire de labellisation :

- N° de licence et n° de diplôme,
- Coordonnées complètes
- Statut du référent (*si salarié, joindre copie de la carte professionnelle, contrat de travail*),
- Niveau d'intervention hebdomadaire du référent (*lieux et horaires de présence à l'entraînement, planning hebdomadaire des entraînements jeunes*),
- Attestation sur l'honneur du référent,
- Signature du Président de Ligue sur avis du CTL,
- Identifier les éducateurs certifiés ENF1 = dans le cadre d'une réflexion à plus long terme (2017) visant à mesurer la capacité des clubs labellisés à pouvoir faire passer les tests du Sauv'nage.

Mise en application possible dès la saison 2014

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du CDF.

Labellisation fédérale : offre sportive

| Label | Exigences actuelles | PROPOSITION VALIDÉE |
|-----------|---|---|
| * | <u>Class Tri</u> : tests pour 50% des licenciés des catégories concernées | Class Tri : Tests pour au moins 50% de l'ensemble des licenciés jeunes (« loisir » et « compétition ») |
| ** et *** | <u>Class Tri</u> : tests pour au moins 50% des licenciés des catégories concernées <u>Participation aux épreuves</u> : 50% des licenciés jeunes à 3 épreuves minimum | Class Tri : Tests pour au moins 50% de l'ensemble des licenciés jeunes (« loisir » et « compétition ») Participation aux épreuves : 60% des licenciés « compétition » à 3 épreuves minimum |

Mise en application à compter de la saison 2015

- Vote des coûts de la licence loisir jeune lors de l'AG 2013,
- Mise en application de la nouvelle licence pour la saison 2014,
- Mise en application des nouveaux critères en 2014 pour la labellisation 2015.

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du CDF.

Jacky BAUDRAND attire l'attention du Comité Directeur afin que notre développement ne soit pas orienté uniquement vers le loisir.

Labellisation fédérale : modalités d'instruction des dossiers

La proposition ci-dessous est adoptée à la majorité par les membres du Comité Directeur :

♦ **Recentrer le dispositif de labellisation au niveau national.**
→ Pour les labellisations **Déjà mis en œuvre
→ Pour les labellisations * Des clubs évoluant en D1 & D2 de Triathlon et Du.
♦ **Assistance et suivi des ligues dans le cadre des labellisations *.**
♦ **Pour les ligues le souhaitant => labellisation par la commission nationale**
♦ **Après vérification des informations contenues dans le dossier, et en cas de fausse déclaration avérée => avertissement + demande de mise en conformité l'année suivante (dans le cas contraire interdiction de solliciter un label pendant une saison.)**

ARGUMENTS

♦ **Règles uniques pour les clubs pouvant obtenir une exonération des droits d'accès aux D1 & D2**
♦ **Uniformisation des labellisations**
♦ **Responsabiliser les clubs et les ligues sur la manière de remplir et d'instruire les dossiers.**

NB: L'analyse de la situation des clubs labellisés Ecole de Triathlon* en 2012 montre que 45 clubs sur 74 ne remplissent pas les critères

4.2.6. Point d'information Ecole de Natation Française

Jean-Michel BUNIET présente un document power-point très complet, élaboré par Stéphane ZIMMER, permettant de revenir sur l'historique du CIAA (Conseil des Interfédéral des Activités Aquatiques), rappeler la Convention CIAA / F.F.TRI., évaluer l'état d'avancement du dispositif « Sauv'nage ENF1 » et d'entrevoir les perspectives pour 2013-2016, voire 2017-2020.

Pour rappel, le « Sauv'nage » est le premier niveau d'une batterie de 3 tests, pour lequel la F.F.TRI. a opté, pour des raisons techniques et pédagogiques.

Le test « Sauv'nage » se décline sous forme de 8 actions que le jeune nageur triathlète doit pouvoir réaliser.

Il est rappelé l'intérêt du Sauv'nage pour la F.F.TRI., et donc l'importance à former des évaluateurs ENF1, à communiquer sur le dispositif et la formation, et faciliter l'accès des Clubs et Ecoles de triathlon à l'ENF1.

Jean-Marc GROSSETETE déplore que seuls les triathlètes, pour le moment, puissent être évalués dans ce dispositif.

4.2.7. Point d'étape Ecole Française de triathlon

Frank BIGNET propose un point d'étape sur l'Ecole Française de Triathlon, et précise que les délais, tels qu'ils ont été présentés lors du dernier Comité Directeur seront tenus.

Le projet de catalogue des actions et conduites motrices a abouti.

Les fiches pédagogiques sont réalisées. A ce jour, 108 fiches ont été validées et 50 d'entre elles ont été évaluées par les clubs et les ligues.

Il faut développer la collaboration avec l'UNSS, l'USEP, les Collectivités Territoriales. Dans ce cadre, Philippe LESCURE rencontrera prochainement le Président de l'USEP. Une présentation du dispositif sera réalisée en septembre, auprès de l'UNSS.

La rédaction du livret « Ecole Française de Triathlon » à l'intention des parents et des éducateurs est en cours, ainsi que le « Passeport » du triathlète qui cible davantage les jeunes.

Il reste à travailler ensuite sur la charte graphique et la mallette pédagogique, pour une distribution des premières mallettes « Ecole Française de Triathlon » au cours du premier trimestre 2014.

4.2.8. Plan de féminisation 2013-2016

Jean-Michel BUNIET présente un point d'étape sur le projet de développement du triathlon au féminin.

Il rappelle que le plan de féminisation a été décliné selon 5 axes et que 12 actions ont été définies :

- **Axe 1 : Coordonner et animer le Plan de Féminisation**
 - Action n°1: Créer, développer et animer un réseau de référents aux niveaux national et régional.
- **Axe 2 : Valoriser la place des Femmes dans le Triathlon**
 - Action n°2: Augmenter le nombre de femmes arbitres, dirigeantes et éducatrices dans chaque Ligue Régionale
- **Axe 3 : Favoriser l'accès à la pratique pour les Femmes**

- Action n°3: Développer dans les formations des modules spécifiques liés à la pratique des féminines et à leur accueil dans les clubs.
- Action n°4: Inciter les clubs à développer les créneaux « familles »
- Action n°5: Préconiser la mise en place de « départs protégés » sur l'ensemble des épreuves fédérales
- **Axe 4 : Engager une communication nationale ciblée**
 - Action n°6: Offrir aux féminines la possibilité d'être accueillies gratuitement dans tous les clubs durant le mois de juin: « En juin, le triathlon sera féminin »
 - Action n°7: Développer le concours « Le triathlon c'est aussi pour elles »
 - Action n°8: Mettre en place une vague réservée aux féminines sur le Triathlon de Paris
- **Axe 5 : Proposer une pratique compétitive équitable des plus jeunes jusqu'au Haut-Niveau**
 - Action n°9: Respecter un principe d'équité entre les femmes et les hommes dans le Parcours de l'Excellence Sportive (P.E.S.)
 - Action n°10: Développer la parité (et non la mixité) dans les épreuves par équipes pour les jeunes.
 - Action n°11: Prendre en compte des critères sexués dans la labellisation des clubs « Ecole de Triathlon ».
 - Action n°12: Prendre en compte des critères sexués dans l'Ecole Française de Triathlon(E.F.T.)

Pour chacune des actions définies, les points suivants ont été précisés :

- Le descriptif de l'action
- L'objectif de l'action
- La définition des indicateurs d'évaluation et les modalités de suivi
- La définition des acteurs et la définition de leur rôle
- Les modalités de financement

A l'unanimité, les membres du Comité Directeur souhaitent que ce projet soit développé suivant les axes de travail présentés ici.

4.2.9. Point d'avancement Développement Durable

Jean-Marc GROSSETETE propose un point d'étape sur le projet fédéral Développement Durable. Le groupe de travail se penche actuellement sur le retour des tests du 2^{ème} niveau de label Triathlon Durable, prévus du 15 avril au 3 juin 2012. Découlant des orientations de notre Agenda 21, ils sont inspirés du label C.N.O.S.F. « le sport s'engage », dans une approche simplifiée.

10 organisateurs issus de 4 Ligues pilotes (Alsace, Franche-Comté, Pays de Loire et Rhône-Alpes) ont bien voulu s'impliquer dans cet exercice test. Les retours permettent de valider la bonne compréhension de l'ensemble du dispositif, qui offre une certaine variété d'entrée dans la démarche DD, qui est par ailleurs fortement appréciée. Elle permet aussi une meilleure appropriation et une valorisation de l'engagement dans le DD, tant en interne qu'avec les partenaires.

Pour information, les champs d'actions proposés dans le 2^{ème} niveau de label sont :

- Contribution en matière de Développement Durable
- Gouvernance
- Santé
- Accessibilité
- Environnement
- Economie

L'investissement dans 3 de ces champs d'action suffit pour l'obtention du label.

La mise en œuvre est prévue pour la saison 2012-2013.

Une communication spécifique sera diffusée sur le site fédéral afin de sensibiliser les organisateurs aux procédures de labellisation pour les 2 labels fédéraux.

Concernant les fiches de bonne pratique : 5 sont en ligne, 10 viennent d'être terminées et 5 sont encore en cours de réalisation.

11 Ligues, 6 Comités Départementaux et 28 clubs sont engagés dans la Charte Développement Durable.

Jean-Marc GROSSETETE rappelle que le Développement Durable est une démarche qui doit se construire. Elle doit être portée politiquement, il faut baliser le chemin, apporter de la lisibilité et du sens. Cela suppose de partager, expliciter, favoriser l'engagement volontaire, construire un réseau, et bien sur valoriser les actions de terrain.

Identification des leviers d'action :

- Fiches de bonne pratique
- Faire témoigner des acteurs de terrain
- Mettre en avant le volet économique
- Convaincre les ligues de leur rôle essentiel au développement sur le terrain
- Labels épreuves DD outils structurants
- Construction d'un lexique ou abécédaire pour vulgariser notre démarche et la rendre encore plus accessible.
- Nécessité de communication et de relais locaux pour mettre en avant toutes les initiatives.
- Pédagogie sur les enjeux et finalités pour notre fédération => alimenter de façon pertinente la communication et le discours fédéral.

Un important travail de communication et de valorisation doit accompagner toutes ces mesures.

4.2.10. Accord cadre professionnalisation

Cédric GOSSE présente le projet de convention « Accord cadre établi entre la Fédération et les Ligues Régionales concernant l'aide à la professionnalisation et au développement des ligues régionales ». Elle est le fruit de deux années de travail et de collaboration étroite avec les Ligues et a été présentée régulièrement au Comité Directeur, dans ses différentes phases d'évolution. L'objectif de l'accompagnement à la professionnalisation est de mieux faire vivre les directives techniques nationales et le plan de développement, leur articulation avec les caractéristiques régionales.

Sans remarques particulières, cette convention est validée par les membres du Comité Directeur, à l'unanimité.

4.2.11. Présentation du schéma directeur des équipements F.F.TRI.

Jean-Michel BUNIET présente un document « Schéma de cohérence des équipements sportifs 2013 / 2016 » élaboré avec la collaboration de Stéphane ZIMMER afin de formaliser les orientations fédérales en termes de demandes d'équipements.

Des fiches nationales F.F.TRI. vont être élaborées, puis déclinées dans les Ligues, afin que celles-ci sachent quelles ont été les demandes au niveau national, et puissent les relayer au niveau régional. Cela concerne :

- Les équipements structurants (piscine, vélodrome, stade, etc.).
- L'acquisition de matériels lourds (arches, parcs à vélo, remorques de transport, etc.).
- Le déploiement des Espaces Triathlon

Philippe LESCURE salue la qualité du document remis aux membres du Comité Directeur.

5. Commissions Nationales / Projets

5.1. Evolution du règlement de la Commission Nationale Sportive

Dominique FRIZZA présente des propositions d'évolution du règlement régissant le fonctionnement de la Commission Nationale Sportive. Ces propositions de modification (surlignées en jaune ci-dessous) sont validées, à l'unanimité.

1. MISSIONS

La mission de la Commission Nationale Sportive (C.N.S.) s'oriente autour de deux axes:

Domaine sportif

La Commission Nationale Sportive :

- Définit et publie les modes de qualification, contrôle les inscriptions des épreuves fédérales nationales. **Grandes Epreuves Fédérales.**
- **Valide les quotas par ligue régionale des qualifiés aux Grandes Epreuves Fédérales, avant diffusion par la Direction Technique Nationale.**
- Entérine les résultats et le classement général des **Grandes Epreuves Fédérales**, sous réserve de toute procédure susceptible d'invalider le résultat final
- Propose au Bureau Directeur et au Comité Directeur, **après concertation avec** par l'intermédiaire de la Commission Nationale de la Réglementation (C.N.R.), les évolutions des projets sportifs nationaux D1, D2, et des Grandes Epreuves Nationales **Fédérales.**
- Est l'interface entre les clubs de D1 de Triathlon et de Duathlon, les organisateurs et les instances dirigeantes de la F.F.TRI.
- Assure, en liaison avec la Commission Nationale des Grandes Epreuves, **CNGE**, le suivi des relations avec les Clubs de D1, **D2** de Triathlon et de Duathlon.
- Valide les couleurs de tenues proposées par les clubs de Division 1 et 2 de Duathlon et Triathlon.
- Valide les clubs et les athlètes composant **les équipes des Championnats de France des Clubs de Division 1 et 2 des Championnats de France des Clubs** avant présentation au Comité Directeur Fédéral.

Domaine réglementaire

La Commission Nationale Sportive:

- ~~La C.N.S.~~ Contrôle la validité des adhésions à la F.F.TRI. (licences et mutations) et statue sur les demandes de mutations non déposées conformément à la Réglementation Générale Fédérale en vigueur de la F.F.TRI. ou entraînant opposition, après avis en première instance des ligues concernées.
- Etudie avec le Président de la C.N.R les demandes de dérogations aux distances et définit la classification de l'épreuve (possibilité d'une redéfinition des coûts et de l'accessibilité aux différentes catégories d'âge).
- Analyse les fiches de conclusions des Arbitres Principaux des Grandes Epreuves Fédérales (G.E.F) épreuves fédérales nationales et internationales **organisées en France,**
- Enregistre les disqualifications pour infractions et prononce les suspensions sur la base de la **R.G.F Réglementation Sportive.**
- **Traite les réclamations et les contestations** en première instance. Elle statue après instruction des dossiers. La décision ~~rendue en dernier ressort,~~ est notifiée aux parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

3.1. Domaine Sportif

3.1.1. Modes de sélection

La C.N.S. définit annuellement les modes et modalités de sélection aux épreuves fédérales nationales. **Grandes Epreuves Fédérales.**

3.1.2. Résultats des grandes épreuves

La C.N.S. entérine les résultats et le classement général des épreuves inscrites au calendrier des grandes épreuves, au plus tard **15 jours sept-jours** après le déroulement de celles-ci et **7 jours au plus tard avant l'épreuve suivante** et après avoir analysé la fiche de conclusion de l'épreuve signée par l'Arbitre Principal. Au vu de cette analyse, elle met à jour le fichier des infractions ayant entraîné une disqualification (carton rouge).

3.2. Domaine réglementaire

3.2.1. Affiliations - Adhésions - Agréments - Mutations

La C.N.S. contrôle la validité, est saisie et statue sur toutes les demandes d'examen ou infractions constatées sur les affiliations, adhésions ou demandes d'agrément.

La CNS étudie avec le Président de la C.N.R les demandes de dérogations aux distances et définit la classification de l'épreuve ce qui peut entraîner une redéfinition des coûts et de l'accessibilité aux jeunes.

La C.N.S. contrôle la validité des mutations, est saisie des demandes de mutation non déposées conformément à la Réglementation Générale de la F.F.TRI. ou entraînant opposition, après avis en première instance de la ou des ligues concernées.

Elle statue après instruction des dossiers. La décision rendue **en dernier ressort,** est notifiée aux parties par lettre recommandée avec AR.

3.2.2. Grandes épreuves

3.2.2.1. Arbitrage de conflits

La C.N.S. sera saisie et arbitrera tous les différends et désaccords entre clubs, organisateurs et organes fédéraux. Pour statuer la CNS devra être composée de 3 membres minimum dont le Président de la Commission. En cas d'égalité de voix, la voix du président est prépondérante.

3.2.2.2. Réclamations / contestation

La C.N.S. se réunit et statue dans les dix jours ouvrables après réception d'une contestation ou d'une réclamation :

- portée par un concurrent ou un club sur une décision de la C.N.G.E. (pénalités D1-D2-D3)
- portant sur tout fait survenu au cours d'une grande épreuve et non sanctionnée par l'arbitrage.

La décision de la C.N.S. sera transmise aux intéressés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Après réception d'une contestation ou d'une réclamation, la C.N.S. se réunit et statue dans le délai prévu par la Réglementation Générale Fédérale :

- Une réclamation ne peut porter que sur des faits survenus au cours d'une grande épreuve fédérale et non sanctionnés par l'arbitrage.
- Une contestation ne peut porter que sur les pénalités infligées par la C.N.G.E. (pénalités D1-D2-D3)

La décision de la C.N.S. sera transmise aux intéressés par lettre recommandée avec accusé de réception

3.2.2.3. Barème des suspensions

Deux disqualifications sur une ou plusieurs courses de la même saison entraînent une suspension pour une course. Cette course de suspension est obligatoirement l'épreuve fédérale nationale ou internationale qui suit la course sur laquelle la deuxième disqualification a été enregistrée.

La suspension enregistrée à l'issue de la dernière épreuve fédérale nationale ou internationale de l'année en cours est reportée sur la première épreuve nationale ou internationale organisée en France l'année suivante. L'organisateur concerné est dans tous les cas avisé par la C.N.S.

Toute suspension prononcée par la C.N.S. est notifiée à l'intéressé, à son club, à sa Ligue, à la C.N.A et à la D.T.N, si l'athlète concerné est inscrit sur liste SHN.

La C.N.S. se réserve le droit de demander la saisine de la Commission Nationale de Discipline, selon la procédure officielle, pour tout fait qu'elle juge d'une extrême gravité.

5.2. Commission Nationale Sportive : propositions d'évolution de la RGF

Dominique FRIZZA présente des propositions d'évolution de la RGF, suite à la réunion de la Commission Nationale Sportive du 25 mai 2012. Toutes ces propositions, retranscrites ci dessous, sont validées par les membres du Comité Directeur, à l'unanimité :

- Cas d'une course annulée sur une étape à 2 courses** (exemple : le G.P LDE des Sables 2012). Dans le cas d'une étape du Championnat de France des Clubs – (duathlon et triathlon – division 1 et 2) comprenant 2 courses dont l'une serait annulée, les points marqués sur la course restante seront acquis et serviront de base au classement de l'étape.
- Cas d'annulation d'une étape** : Si la manche est annulée, aucun point n'est marqué.
- Si la natation est annulée, notre règlementation 2012 stipule que « le délégué technique peut transformer la natation en course à pied » - Proposition de la CNS : « le délégué technique doit »
- La RGF ne prévoit pas le cas d'annulation du vélo - Proposition de la CNS : remplacement de l'épreuve en Aquathlon « le délégué doit.... »
- Pénalités aux U23 sur le G.P LDE** : la CNS propose d'annuler la règle concernant la disqualification pour les étapes suivantes des U23 pour 2 fautes identifiées. RGF page 86–chapitre C
- Mise en place de la « Pénalty Box »**
 - A l'image de la règle appliquée par l'ITU, la CNS propose la mise en place de la « Pénalty Box » sur l'ensemble des GEF.
 - Les temps de pénalités seraient les suivants : ½ sprint 5" – Sprint 10" – Courte Distance 15".
 - La « Pénalty Box » sera positionnée à la fin du 1er tour de course à pied – des moyens de signalisation, d'information et de communication (athlètes, Média, clubs, public...) seront mis en place (CNGE).

- Dans le cas d'une course par équipe en relais, l'équipe gère ses pénalités comme elle l'entend. La (les) pénalités devront avoir été effectuées avant que le dernier relayeur ne franchisse la ligne d'arrivée.
- Dans le cas d'une course contre la montre par équipe, la pénalité doit être effectuée par l'ensemble des concurrents effectivement en course.
- **Titre de Champion de France Senior** : Sur les Championnats de France de Triathlon - Duathlon CD et LD, la CNS propose la délivrance d'un titre de Championnat de France Senior au 1er sénior, non inscrit en Elite. Les titres de vainqueurs des Groupes d'Âges seront maintenus. Le cumul, Champion de France Senior et Vainqueur de Groupe d'Âge est possible.
- **Proposition de distance pour les jeunes sur les épreuves relais** : réflexion en cours sur l'ensemble des disciplines.

5.3. Entente de clubs

Suite à la demande formulée par les Président(e)s de Ligues à l'occasion du Séminaire de Marville, sur la possibilité ou l'intérêt de mettre en place des « ententes de Clubs », un groupe de travail s'est constitué pour réfléchir autour de cette thématique. Catherine Grossetete, Cédric Gosse, Denis Maire, Frank Vallade, Jordan Rouyer, Ludovic Ferere, Laurent Massias, Guillaume Fritsch ont rejoint Dominique Frizza, qui tient à souligner ici la qualité des travaux. 4 réunions téléphonées ont déjà eu lieu et une présentation sera faite à nouveau en Comité Directeur, aussitôt que le projet sera finalisé. Des personnes ressources, issues d'autres fédérations seront sollicitées pour approfondir la réflexion, menée autour de 2 orientations :

- Mise à disposition d'athlètes pour participer – sous certaines conditions – au Championnat de France des Clubs de D1 et D2.
- Mutualisation de moyens et de projets de 2 clubs sous une entité « Entente de clubs ».

5.4. Nomination à la Commission Nationale de Discipline

Le Président LESCURE propose la nomination de Grégory ROUAULT (licencié au Club de Poissy) en tant que membre de la Commission Nationale de Discipline. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du CDF.

En conséquence, le poste de membre suppléant que Monsieur Grégory ROUAULT occupait jusqu'alors au sein de la Commission Nationale Disciplinaire d'Appel est libéré, il ne pourra donc siéger qu'au sein de la Commission Nationale de Discipline.

6. Affaires internationales

6.1. Congrès EILAT (Avril 2012)

Philippe LESCURE rappelle l'importance, comme cela a été signifié à nouveau lors de l'entretien récent au Ministère, que les fédérations aient des représentants dans les Instances internationales. Le Président LESCURE informe que la candidature de Denis JAEGER au poste de Vice Président de l'ETU, face à la candidature de Sarah SPRINGMAN (Présidente de la fédération anglaise de triathlon) n'a pas abouti, qu'il se félicite de la réélection de Denis JAEGER en tant que membre du Board de l'ETU.

7. Question Diverses

7.1. Packages Londres 2012

Philippe LESCURE précise que trois packages, acquis par la fédération dans le cadre des opérations partenariales avec Crédit Coopératif, au montant de 2 438 €, sont mis à disposition d'éventuels acheteurs, au sein du Comité Directeur, au prix réduit de 1 950 €. En dehors de propositions au sein du CD, ces packages seront proposés aux Ligues.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du Comité Directeur pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général